



LES ÉCHOS DU CE

JUILLET 2015

Présents pour la CGT : Gaëlle ARZUR (Brest), Sophie GOUBIL (Nantes), Jean-Hervé GUILCHER (Brest), Hervé GUILLERMIC (Vanves).

Représentante syndicale : Fabienne LABIGNE (Nantes).

Peu de monde autour de la table pour ce CE en pleine période de vacances scolaires. Côté direction, la réunion était présidée par le directeur adjoint du Pôle, Jean-Michel LE GUENNEC.

✓ **LES ELUS UNANIMES FACE AUX METHODES DE LA DIRECTION**

En ouverture de séance, le Secrétaire a lu une **déclaration liminaire**, au nom de l'ensemble des élus du CE. Il s'agissait de **soutenir notre camarade Jacques RIVIERE, délégué syndical CGT à Vanves, qui vient d'être lourdement sanctionné** (15 jours de mise à pied avec privation de salaire) pour avoir refusé de faire, au débotté, un direct pour le National en dehors de ses horaires planifiés.

Cette affaire est l'arbre qui cache la forêt : **une organisation du travail dont les horaires ne permettent pas aux DSNG d'assurer les directs** sans dépassements horaires et une sous-planification qui permet à l'employeur d'instaurer une forme de flexibilité sans avoir à rémunérer les heures supplémentaires.

Les élus dénoncent ces pratiques qui vont à l'encontre des grandes déclarations sur l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée des salariés.

L'affaire est d'autant plus choquante que, de manière de plus en plus récurrente, on demande aux équipes de Vanves d'assurer les directs pour le 19/20 national, alors même que le National dispose d'équipes de vidéo légère, dont le statut prévoit spécifiquement une flexibilité rémunérée. Bref, **la direction cherche à faire du direct moins cher de l'autre côté du périph.** Du dumping social en somme...

✓ **APRES LE CCE : OU EN EST-ON DU DEPLOIEMENT DES CAMERAS ?**

Du fait des délais « prefix » imposés par la loi sur du 14 juin 2013 sur la « Sécurisation de l'emploi », la procédure d'information/consultation des instances représentatives du personnel aurait du se terminer le 16 juillet dernier par un avis du CCE.

En fait, et l'ICCHSCT (instance de coordination des CHSCT de France Télévisions) et 29 des 36 CHSCT de l'entreprise ont refusé de donner un avis, estimant qu'ils n'avaient pas obtenu une information complète et loyale. Seuls 9 d'entre eux (3 antennes du réseau de France 3, le Siège qui d'emblée est convenablement pourvu et certaines stations des Outre-Mers dont le matériel est en fin de course) ont rendu un avis, souvent négatif, mais la loi prévoit que avis positif ou pas, et même faute d'avis, une fois le délai écoulé la direction peut mettre en œuvre son projet.

Or, dans le cas présent, **il reste des zones d'ombre majeures, en particulier sur la répartition des modèles de caméscopes dans les antennes** ou sur la compatibilité des formats d'images avec les workflow existants.

Afin que l'information des CHSCT puisse se poursuivre, **les élus du CCE ont adopté un accord avec la direction, qui prolonge la consultation jusqu'à la fin de l'année** dans les CHSCT qui n'ont pas rendu d'avis. Dans notre pôle, seul le CHSCT de Haute-Normandie a rendu un avis, même s'il est négatif.

Les 5 kits comportant les 3 modèles de caméras fournis par Sony vont de nouveau circuler dans les antennes, afin que les futurs utilisateurs puissent les tester plus longuement que lors du premier passage. Il s'agit d'une caméra d'épaule (la 400, plus lourde et plus chère), d'une caméra de poing qui ressemble à la Z7 (la 200) et d'un modèle intermédiaire (la 300 K2) qui fait l'unanimité contre elle car elle est déséquilibrée par le poids de l'objectif et plonge vers l'avant et le côté. Un autre modèle, la 300 K1, a été introduite ces dernières années dans certaines stations de France 3 et semble donner satisfaction à ses utilisateurs. L'objectif est moins lourd et le caméscope est donc moins déséquilibré. Demande a été faite à Sony de substituer la K1 à la K2. On attend la réponse.

Aux dernières nouvelles, **la direction technique du réseau régional s'orienterait plutôt vers un ratio de 50% de caméras lourdes et 50% de caméras légères**. Ce seront les managers locaux qui trancheront au niveau de chaque antenne. OPV, JRI et biquilifiés, vous êtes vivement incités à faire remonter vos desiderata.

Officiellement, le déploiement des caméras se fera au fur et à mesure de l'équipement des antennes avec l.média, d'ici fin 2017.

Demeure la question de Vanves. La direction avait affiché son intention d'y déployer les nouveaux caméscopes en même temps que le National, pour des raisons de compatibilité de formats entre ces deux antennes qui travaillent régulièrement ensemble. Reste qu'au National, les caméras doivent être changées en novembre, alors qu'à Vanves, le CHSCT n'a pas encore rendu son avis. A suivre donc à l'automne...

✓ ... ET DES OUTILS DE TRANSMISSION ?

Un nouvel outil, à mi-chemin entre le DSNG et le CCR doit faire son apparition à la fin de l'année et remplacer les DSNG les plus vieux du réseau régional. Il s'agit

du VPTL (véhicule de production et de transmission léger), une camionnette de moins de 3,5T (type Master), équipée de 4 postes de travail, tournant à 4 caméras + 1HF et dotée d'une parabole à pointage automatique pour émettre sur la bande KU. France 3 en a commandé 13. Les 4 premières seront livrées d'ici la fin janvier 2016. Elles doivent en théorie remplacer les DSNG les plus âgés (Ajaccio et Poitiers). Dans notre pôle, les plus vieux DSNG sont ceux d'Orléans et de Caen...

Par ailleurs, **la direction nous annonce l'arrivée de deux nouveaux VRC** (véhicule de reportage connecté, alias KA-SAT) sur le Pôle avant la fin de l'année, mais a refusé à ce stade d'en dire plus. Pourtant le DR de Bretagne a déjà fanfaronné qu'il y en aurait un à Brest... On l'aura compris, **l'entrave aux instances du personnel et le refus du dialogue social sont devenus l'apanage de cette direction.**

✓ PROJETS IMMOBILIERS

A Rouen, la direction a finalement décidé de maintenir et de lancer le projet de construction d'une nouvelle station sur les quais de la Seine. Depuis plusieurs mois, on avait appris l'existence d'un projet de ligne à grande vitesse souterraine, passant exactement à l'aplomb du futur site, ce qui aurait pu produire vibrations et nuisances incompatibles avec un studio de télévision.

Aucun des projets alternatifs ne s'est révélé probant et les restrictions budgétaires font qu'il y a peu de chance que le projet de RFF (Réseau ferré de France) voie le jour, **on en revient donc au plan A.** Bon an, mal an, cette petite plaisanterie a fait perdre 6 bons mois au projet. La direction annonce qu'elle va signer la convention lui donnant la jouissance du terrain dans les prochains jours et qu'**un concours d'architecte va être lancé fin septembre.** L'objectif est que les travaux débutent à la fin de l'année 2016 pour une livraison de la station deux ans plus tard.

Pour rappel, la future station doit s'élever sur les quais de la Seine, à l'extrémité de l'espace des Marégraphes. Un nouveau bâtiment « dans le style des hangars en brique » traditionnels sera construit à la place du hangar numéro 11 qui va être démoli.

A Tours, la mairie a donné son accord au déménagement de la locale. La station resterait dans les Halles mais déménagerait dans l'autre aile, plus spacieuse et mieux adaptée à l'activité de l'équipe. La direction estime que l'équipe pourrait s'installer en 2017 dans ses nouveaux locaux.

✓ EVOLUTION DES SERVICES FINANCIERS DU POLE

Après le départ à la retraite d'une comptable rennaise dans le cadre du PDV, la direction poursuit la réorganisation du service, avec redistribution des tâches entre les sites.

Le traitement des frais de missions des antennes de Bretagne et des Pays de la Loire se fait désormais à Rouen (pour Nantes) et à Vanves (pour Rennes), suivant ainsi une organisation comparable à celle de la paye.

Les élus se sont inquiétés de la capacité des comptables des deux stations concernées à absorber ce transfert de charge. La direction répond qu'il s'agit d'une activité en diminution, que les salariées concernées étaient auparavant en sous-activité : **en 3 ans, la réduction drastique du nombre de non permanents a entraîné une baisse de 20% de l'activité missions.**

Mais la direction financière veut aller plus loin pour limiter l'activité liée aux missions qu'elle juge très énergivore : fin des contrôles systématiques des missions, remplacés par des contrôles aléatoires, remboursements aux salariés concentrés sur un ou deux virements groupés par mois. Elle compte d'ailleurs sur un nouveau logiciel qui devrait remplacer Ulysse à l'horizon 2017.

Elle entend par ailleurs inciter les salariés à souscrire la carte « affaires » proposée par France Télévisions. Pour faire simple, il s'agit d'une carte VISA à débit différé de deux mois, dont la cotisation est prise en charge par France Télévisions, ce qui donne le temps à l'entreprise de faire les remboursements sans que le salarié y soit de sa poche. L'inconvénient majeur, dénoncé par les élus, c'est que cette carte est rattachée au compte bancaire personnel du salarié, ce qui impose une gestion très rigoureuse ou l'ouverture d'un compte spécifique et donc des frais bancaires à la charge du salarié.

Plus généralement, **la direction financière table sur la dématérialisation** (documents électroniques) et la réduction du nombre de factures fournisseurs (appels d'offres polaires, synthèses de factures mensuelles) pour diminuer un certain nombre d'opérations administratives, comme la saisie.

Selon les études mises en avant par le directeur financier, une facture papier coûte entre 20 et 30 euros à une entreprise, alors qu'une facture dématérialisée coûte moins d'un euro.

Officiellement, la dématérialisation permettrait de réorienter les comptables vers des activités « plus nobles » comme le contrôle, mais on sait bien que cela conduira à la **réduction des effectifs dans ces services**, d'autant qu'aucune GPEC (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) n'est venue anticiper sur l'évolution de ces métiers.

Désormais le service financier compte un directeur et 13 salariés, dont deux postes à pourvoir. D'un côté 4 personnes assurent le suivi budgétaire et le contrôle de gestion, de l'autre 9 personnes font la comptabilité.

Le service compte actuellement 6 personnes à Rennes, 4 personnes à Rouen et 4 personnes à Vanves. Les postes à pourvoir (un à Vanves et un à Rennes) sont actuellement occupés par des CDD. La direction prévoit de les combler en 2016, via les COCA, ils seront donc ouverts aussi bien au recrutement qu'à la mobilité.

✓ ACTIVITE DE LA FILIERE

Première prise de contact entre les élus du CE et le **nouveau responsable du site de Rennes, Christophe ROBIN**, qui affirme : « je suis là pour développer l'activité. Plus on aura un volume de production important, plus ce sera intéressant pour les équipes ». Nous ne pouvons qu'approuver.

Les élus lui ont rappelé qu'il était essentiel de faire tourner à plein l'outil et de le rendre moins dépendant des seules antennes régionales comme c'est le cas actuellement, ce qui le rend fragile en cas de diminution des programmes régionaux, une menace pourtant brandie par le rapport Schwartz, qui doit servir de guide au futur contrat d'objectifs et de moyens entre France Télévisions et l'Etat.

En attendant, la période estivale n'est pas le meilleur exemple d'activité « saturée ». Du fait des congés, il n'y aura que 3 semaines de tournage sur un potentiel de 8. Côté montage seules deux des 4 cellules sont en activité et le mixage est en vacances...

Seule la vidéo-mobile reprend de l'activité avec le festival interceltique de Lorient, puis la reprise des messes et de Midi en France. Mais ça reste mou. Plusieurs machinistes du car seront programmés en maintenance.

✓ MERCATO NUMERIQUE ET PROJET NORMAND

Il va y avoir du **mouvement chez les pilotes web**. **Xavier COLLOMBIER** migre de Nantes à Caen, **Olivier COUVREUR**, de Vanves à Nantes. **Emmanuel TIXIER**, journaliste de Bourges qui assurait le pilotage du web à Orléans devient pilote à Vanves. A Caen, **Laurent QUEMBRE**, l'actuel pilote web va se consacrer à la rédaction en chef de la télévision du matin. Dans la famille pilotes web, quid d'Orléans ? Pioche...

Les élus ont dénoncé que ce vaste jeu de chaises musicales se soit fait hors COCA, ce qui prive le reste des salariés de toute possibilité de postuler. Réponse de la directrice du projet numérique : « Oui mais ils sont méritants ». No comment...

Suite à ce mouvement et en prévision de la réforme territoriale en Normandie, **la direction travaille sur un futur web normand**. Sera-ce à terme un site unique ? Les élus n'ont pas réussi à obtenir une réponse claire : « la problématique est plus subtile que ça », nous répond-on. Car il y a, nous dit le directeur adjoint, « des sentiments d'appartenance infrarégionaux très forts » et « il ne faut pas aller trop vite dans l'unification de l'offre » (on aimerait que la direction fasse la même analyse sur les locales...), comme en témoignent, nous dit-on, les fortes communautés de « fan Facebook » (100 000 en Haute-Normandie, la moitié en Basse-Normandie).

Bref, en attendant d'y voir plus clair, la direction entend multiplier les réunions communes entre les cellules web de Caen et de Rouen (réunions téléphoniques

quotidienne matin et soir, réunion prévisionnelle hebdomadaire), les renvois de contenus d'un site à l'autre via des liens, voire mieux si FTVEN donne son feu vert à des évolutions techniques. Parmi les pistes d'évolution, une approche par bassins et pays (le Perche, etc.), une mise en exergue du fait du jour en tête de page, etc.

Question structure, **le nouveau pilote web de Caen deviendra le coordinateur** de l'offre numérique normande.

✓ SUR NOS ANTENNES

La télévision du matin reprend le 31 août dans les Pays-de-la-Loire et en Ile-de-France. Rennes ne reprendra que le 14 septembre, du fait des travaux de changement de décor du studio. En Normandie, tout dépendra de l'avancée du réaménagement du plateau. Au plus tard, ce sera le 7 septembre, nous dit-on.

Les élus ont dénoncé le fait que des **monteurs de Vanves ont été planifiés en maintenance**, alors qu'ils n'ont rien pu faire, n'ayant pas l'autorisation de purger les machines. Dans le même temps, les personnes chargées de l'habillage et des bandes annonces se sont vues refuser du montage, alors qu'elles souhaitaient avancer sur la préparation des intemporels de rentrée.

Autre absurdité, les programmes courts estivaux reboutiqués à partir des émissions de la grille ont été **montés à l'extérieur par une boîte privée**, alors qu'on posait aux monteurs permanents des RTT employeur. France 3 disposait sur ses serveurs internes de toute la matière première nécessaire à ces montages, moyennant quoi, la boîte extérieure a dû tout renumériser...

✓ JOURNEES DU PATRIMOINE

Cette année pour les Journées du Patrimoine (19 et 20 septembre), **Rennes et Orléans n'ouvriront pas leurs portes au public**, Orléans parce que la station sera en cours de bascule sur sa nouvelle régie, Rennes parce qu'elle assurera la captation et la diffusion du départ de la Mini-Transat.

Caen, Nantes et Le Mans ouvriront le samedi, Rouen le dimanche. Les élus ont déploré que d'autres locales comme Brest n'ouvrent pas également leurs portes.

Le 19 septembre, les Journées du Patrimoine donneront lieu à un programme « du réseau » diffusé sur l'antenne nationale, comme ce fut le cas pour la « Marée du Siècle ». Trois tranches de diffusion : le créneau de la Voix est libre, version 60 minutes de 11h à midi, le créneau du doc et du magazine de l'après-midi sur 90 minutes et enfin le créneau « de Zorro » à 20h15.

Chaque tranche sera pilotée par un DR (Aquitaine le matin, Franche-Comté l'après-midi et Alpes le soir) et alimentée par les différentes antennes.

Thématique du patrimoine industriel à proximité de l'eau, le matin. Duplex de l'île de Nantes et du Havre. Reportage sur l'île Seguin à Boulogne-Billancourt (Vanves) et sur une tannerie (Rouen).

Thématique des métiers du patrimoine, l'après midi. Duplex du Mont-St-Michel et d'Azay-le-Rideau. Reportage sur l'abbaye de Fontevraud (Nantes), le marais Vernier (Rouen), le bocage de Noirlac (Orléans) et un vieux gréement, patrimoine maritime (Rennes).

Thématique du patrimoine immatériel, le soir. Duplex depuis un fest-noz à Douarnenez.

L'événement donnera lieu à une offre numérique associée, coordonnée par Frédérique-Marie Lamouret (pôle Nord-Ouest) et Claude Tronel (Nord-Est).

L'opération fait l'objet d'un partenariat avec le ministère de la Culture.

✓ **A VENIR**

Prochain CE : 4 septembre.

BON ETE ET BONNES VACANCES !



Déclaration liminaire des élus du CE

En infligeant une lourde sanction à un salarié emblématique, un délégué syndical, la direction du pôle Nord-Ouest vient de franchir un palier et d'adresser un message très clair aux salariés : c'est marche ou crève.

Alors que le rapport Vacquin a décrit un « collectif fragilisé », alors qu'il déplore des « conflits liés à des situations non gérées » ; alors qu'il alerte sur les situations de surcharge ou de sous-charge de travail, sur le sentiment de manque de reconnaissance et dévalorisation ressenti par les salariés ; alors qu'il incite la direction à donner des perspectives aux personnels, et en particulier à des métiers dits « à risque », comme les OPV et les OPS par exemple, infliger à l'un d'entre eux une mise à pied de 15 jours avec privation de salaire est un très mauvais signe.

Car où se situe la faute, dans l'histoire ? Chez le salarié qui demande à ce que la direction applique l'accord collectif qu'elle a signé ou chez une direction dogmatique qui refuse d'entendre depuis des mois les problèmes d'organisation du travail qui lui remontent du terrain ?

Vous, direction, êtes pleinement responsables de la situation. Depuis le départ, dans la plupart des antennes du Pôle, votre gestion de l'organisation du travail a été rigide, autoritaire et pour tout dire inepte.

Vous avez beau jeu, aujourd'hui, de jouer les gros bras en bombant le torse et en sortant le képi.

Il est de votre responsabilité d'organiser le travail afin que les salariés puissent mener à bien leurs missions. Or, la planification des DSNG à Vanves ne permet pas aux salariés d'assurer les directs sans être en dépassements horaires, dépassements qui ne sont même pas valorisés en heures supplémentaires puisque vous pratiquez très régulièrement une sous-planification tout à fait répréhensible.

Vous avez de ce fait installé, en dehors de tout cadre négocié, une flexibilité qui ne vous coûte rien, mais qui se fait sur le dos de salariés à la disposition de l'employeur, qui ne peuvent de facto organiser leur vie personnelle.

En utilisant ces méthodes déloyales et brutales, vous vous exposez à une surenchère en la matière.

Vous allez surtout crispier un peu plus le collectif de travail, élargir un peu plus la fracture entre les opérationnels et leur encadrement et accroître les risques sur la santé des salariés.

C'est indigne d'une entreprise de service public. Nous vous en tiendrons pour responsables.

Rennes, le 23 juillet 2015